



## Probleme avec ma locataire

Par **bibi69**, le **23/11/2009** à **19:32**

Bonjour.

Je suis propriétaire d'un studio depuis moins d'un an et je le loue a des étudiant. A l'heure actuelle, le bail de ma locataire est du 01/08/09 au 31/07/10.....

Elle a été soit disant infester de bestiole. J'ai donc pris a ma charge les frais d'une société de désinsectisation afin de régler le probleme. Sur le compte rendu de la société, il s'agirait d'insecte blanc non identifié, traité par brumisation du logement et peux être du a l'humidité. J'ai donc proposer de faire poser une VMC mais ma locataire n'a rien voulu entendre et ma envoyer sa dédite en AR. Elle souhaite une rupture du bail amiable, c'est a dire, ne pas prendre en compte le mois de préavis, de pas me régler les 3 mois de dédite... Elle ne me demande en échange de régler que la moitié de sa caution sinon elle menace d'appeler les huissier et me causer des problèmes... elle souhaite régler les chose très très vite et me harcèle quasiment de coup de téléphone.....

Suis je en tort?

Je pense avoir fait le nécessaire pour la satisfaire... Quels sont mes recours? A t-elle raison d'agir comme ca? Que puis je faire?

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **20:46**

Adil de LYON du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00, sans interruption. rn9, rue Vauban rn69006 LYON rnTéléphone 04.78.52.84.84 rnTélécopie 04.72.75.02.65 rnMél administratif (pas de consultations) contact-adil69@orange.fr rnPour prendre rendez-vous : Tél. 04.78.52.84.84

Adil de VILLEFRANCHE du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00. rn20, rue Claude Bernard rn69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE rnTéléphone 04.74.65.61.11 rnMél administratif (pas de consultations) adil.villefranche@orange.fr rnPour prendre rendez-vous : Tél. 04.74.65.61.11

Bonsoir, s'il s'agit d'un meublé le préavis de départ est de un mois, vous avez été prompt à réagir, à solutionner le problème de bestiole, le locataire n'a pas à vous harceler, ni à ne pas

réglér le préavis en cas de départ.  
Contactez l'Association ADIL proche de votre domicile dans le Rhône, ils tiennent des permanences juridiques et vous apporteront plus de précisions à ce sujet, bonne soirée à vous.